

D2024-158

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à <u>procedure@autorite-transports.fr</u>

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/4

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration					
Nom de l'entreprise	Comuto Pro				
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU				
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés				
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)				

Liaison déclarée					
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés					
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Rochefort Avenue De Béligon 17300 Rochefort 45.965083, -0.959447				
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Royan 8 Place De La Gare 17200 Royan 45.62610788, -1.016375497				
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1				
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 00h45				
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2				

autorite-transports.fr 2/4

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

<u>Pièce jointe n°1</u>
Itinéraire envisagé entre Rochefort et Royan



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Rochefort <> Royan

Rochefort <> Royan	Quotidien							
Rochefort Départ	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15
Avenue De Béligon, 17300 Rochefort								
Royan Arrivée	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00
8 Place De La Gare, 17200 Royan								
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places							

Royan <> Rochefort	Quotidien							
Royan Départ	8:45	9:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45
8 Place De La Gare, 17200 Royan								
Rochefort Arrivée	9:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30
Avenue De Béligon, 17300 Rochefort								
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places							